Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

---

numéro
MLDC_220510_037

portant sur

ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE APAVE SUD EUROPE DU LOT N°3 PORTANT SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PROSPER GÉLY ET CÉSAR VINAS DU MARCHÉ DE MISSIONS DE CONTRÔLE TECHNIQUE SUR OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier, les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU le Code de la commande publique, et en particulier, les articles L2123-1, R. 2123-1 1°,

VU la délibération n°CM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article du CGCT sus-visé,

VU l'appel public à la concurrence, publié le 21 mars 2022, sur la plateforme de dématérialisation, relatif au marché de missions de contrôle technique sur opérations de construction composé de quatre lots,

CONSIDÉRANT que le montant des prestations est inférieur au seuil de deux cent quinze mille euros Hors Taxes (215 000 € HT) et que par conséquent, il est fait recourt à une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L2123-1, R. 2123-1 1° du code de la commande publique,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** *:* de conclure le lot n°3 portant sur la rénovation énergétique des écoles élémentaires Prosper Gély et César Vinas du marché de missions de contrôle technique sur opérations de construction, avec l'entreprise APAVE Sud Europe pour un montant forfaitaire de quatre mille huit cent quatre vingt euros HT (4 880,00 € HT) soit cinq mille huit cent cinquante six euros Toutes Taxes Comprises (5 856,00 € TTC),
- **ARTICLE 2 :** de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le rapport d'analyse, annexé à la présente décision,
- **ARTICLE 3 :** de préciser que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal, chapitre 21, article 21312
- **ARTICLE 4 :** de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le dix mai deux mille vingt-deux,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

VILLE DE lodève
PORTE DE LA MÉDITERRANÉE

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Marché en procédure adaptée ouverte (mapao)
(EXAMEN DES OFFRES AVANT LES CANDIDATURES)

Objet de la consultation :

Missions de Contrôle Technique sur opérations de construction.

Nature du marché : ☐ Travaux ☐ Fournitures ☒ Services ☐ Maîtrise d'œuvre

Procédure: Procédure adaptée ouverte articles R 2123-1 à R 2123-6 du Code de la Commande Publique

Caractéristiques du marché

Marché à lots

Lots	Intitulé
Lot 1	Démolition immeuble Démolition d'un immeuble en centre-ville, au 19 rue de la République, dans le cadre de travaux d'office suite à péril imminent
Lot 2	Rénovation et création espaces ludiques centre NAUTILIA Rénovation des espaces existants et création d'espaces ludiques du centre aquatique NAUTILIA
Lot 3	Rénovation énergétique des Ecoles Rénovation énergétique des écoles élémentaires Prosper Gély et César Vinas
Lot 4	Requalification complexe Beaumont et extérieur du collège Projet global de requalification des espaces sportifs et de loisir du complexe André Beaumont, requalification des espaces extérieurs du collège

Déroulement de la consultation

Publicité :

☐ BOAMP ☐ JOUE ☐ Midi Libre ☐ Moniteur

☒ Profil acheteur ☒ Autre : e-marchespublic.com

Délais :

- Date envoi publicité : le 21/03/2022
- Date et heure limite de réception des offres : 15/04/2022 à 12h,
- Date ouverture des plis : 19/04/2022

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

Recevabilité des offres :

- Nombre et liste des candidats ayant remis une offre dans les délais : 4

Bureau Alpes Contrôle, 2929 Avenue Etienne Mehul 34070 Montpellier	Lot 1, 2, 3 et 4
DEKRA Industrie SAS, 725 rue Louis Lépine, Le Millénaire 34000 Montpellier	Lot 1, 2, 3 et 4
Sud Est Prévention, 8 rue Jean Donnet 34830 Clapiers	Lot 1, 2, 3 et 4
APAVE Sud Europe, 5 avenue de l'occitanie 34760 Boujan dus Libron	Lot 1, 2, 3 et 4

Offres non recevables :

- Nombre et liste des offres reçues hors délais : 0
  - Nombre et liste des offres irrégulières : 0
  - Nombre et liste des offres inacceptables : **1 – DEKRA, sur les 4 lots, propose des offres qui dépassent les crédits alloués aux marchés. Elles sont toutes inacceptables.**
  - Nombre et liste des offres inappropriées : 0
  - Nombre et liste des offres anormalement basses : 0

Jugement des offres :

Rappel des critères de jugement des offres, communs à tous les lots :

Critères	Pondération
Valeur technique	60 %
Prix des prestations	40 %

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

Lot 1 : Démolition immeuble

I - Valeur technique : pondération 60%

Conformément au règlement de la consultation, la valeur technique notée sur **60%** sera jugée au vu des éléments suivants :

-Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi : **30%**

-Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site : **30%**

La valeur technique sera appréciée au vu des éléments renseignés dans la décomposition du temps passé (annexe de l'AE) et dans le mémoire justificatif présentant les éléments ci-dessus.

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante :

- Très insuffisant — 1 point
- Insuffisant — 2 points
- Correct et acceptable avec réserves — 3 points
- Niveau élevé — 4 points
- Très élevé aucune réserve — 5 points

Candidats	Note Technique 60 %						Note totale sur 60	Classement
	Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée 30 %			Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais 30 %				
	Points / 5	Etape 2 (Etape 1) / 5	**Etape 3 :** Note sur 30% (Etape 2) x 30	Points / 5	Etape 2 (Etape 1) / 5	**Etape 3 :** Note sur 30% (Etape 2) x 30		
APAVE	4	0.8	**24**	4	0,8	**24**	**48**	1 ex-æquo
Bureau Alpes Contrôle	4	0.8	**24**	4	0.8	**24**	**48**	1 ex-æquo
Sud Est Prévention	4	0.8	**24**	4	0.8	**24**	**48**	1 ex-æquo

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

Commentaires sur les notes obtenues :

Bureau Alpes Contrôle :

- *Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi :*
  - Constitution d'une équipe restreinte, mais pluridisciplinaire (4 intervenants dédiés). Outil informatique partagé, permettant la continuité de gestion des opérations en cas d'absence d'un contrôleur technique.

- *Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site :*
  - Interventions auprès du MOE prévue très en amont sur l'acte de construire, pour anticiper les difficultés et proposer de solutions adaptées. Programme des missions par phase présenté de manière précise et détaillée. Engagement sur les délais de livrables dans le Mém. Tech. Les délais proposés par missions sont cohérents et correspondent aux attentes de la collectivité.

Sud Est Prévention :

- *Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi :*
  - Une équipe étoffée, avec un suppléant pour chaque poste de contrôleur. Le Mém. Tech. reste un dossier de bonnes intentions

- *Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site :*
  - Présence du responsable unique au moins deux fois par mois en réunion et présence de l'entité toutes les semaines sur chantier.

APAVE :

- *Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi :*
  - Le Mém. Tech. montre une bonne analyse du dossier d'opération, en faisant ressortir la ou les spécificités qui lui sont propres.

- *Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site :*
  - Présence renforcée en phase conception. Appel à des spécialistes selon situation, pour éviter les sur-délais.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

II - Analyse Prix des prestations : pondération 40 %

NOTE PAR RAPPORT A L'OFFRE LA MOINS-DISANTE
(Offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x Valeur pondération

Le tableau ci-dessous présente la notation obtenue par chaque candidat :
Estimation de l'administration : 3000€ HT
Moyenne des offres conformes : 2 042,50€ HT

Opérateur économique	Montant HT	Montant TTC	Variation par rapport à l'estimation	Variation par rapport à la moyenne des offres conformes	Note sur 40%	Classement
Bureau Alpes Contrôle	1 687,50	2025,00	-44 %	-17 %	40	1
Sud Est Prévention	1 920,00	2304,00	-36 %	-6 %	35,16	2
APAVE	2 520,00	3024,00	-16 %	23 %	26,79	3
DEKRA	5 400,00	6480,00	80 %	Pour information : offre inacceptable		

Commentaires :
Les offres sont conformes et acceptables. L'estimation de l'administration a été surévaluée par sécurité et manque de référence actuelle dans le domaine de consultation, ce qui explique les écarts de variations entre les offres et l'estimation.

IV- Classement général et proposition par pondération :

Opérateurs économiques	Note pondérée Valeur technique 60%	Note pondérée Prix 40%	Total	Classement de 1 à N
Bureau Alpes Contrôle	48	40	88.00	1
Sud Est Prévention	48	35,16	83.16	2
APAVE	48	26,79	74.79	3

Recevabilité de la candidature du candidat classé premier :

Dans le cadre de la présente consultation et conformément à l'article R. 2144-3 du code de la commande publique, l'acheteur a vérifié la candidature du candidat classé en premier après analyse des offres sur la base des critères de sélection.

- Le candidat présente les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour exécuter les prestations

Conclusion LOT 1 :

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation **l'offre de Bureau Alpes Contrôle** est économiquement la plus avantageuse.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

Par conséquent il est proposé de retenir **Bureau Alpes Contrôle** pour un montant de 1.687,50 € HT, soit 2.025,00 € TTC.

Lot 2 : Rénovation et création espaces ludiques centre NAUTILIA

I - Valeur technique : pondération 60%

Conformément au règlement de la consultation, la valeur technique notée sur **60%** sera jugée au vu des éléments suivants :

-Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi : **30%**

-Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site : **30%**

La valeur technique sera appréciée au vu des éléments renseignés dans la décomposition du temps passé (annexe de l'AE) et dans le mémoire justificatif présentant les éléments ci-dessus.

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante :

- Très insuffisant 1 point
- Insuffisant 2 points
- Correct et acceptable avec réserves 3 points
- Niveau élevé 4 points
- Très élevé aucune réserve 5 points

Candidats	Note Technique 60 %						Note totale sur 60	Classement
	Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée 30 %			Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais 30 %				
	Points / 5	Etape 2 (Etape 1) / 5	**Etape 3 :** Note sur 30% (Etape 2) x 30	Points / 5	Etape 2 (Etape 1) / 5	**Etape 3 :** Note sur 30% (Etape 2) x 30		
APAVE	4	0.9	**24**	4	0.9	**24**	48	1 ex-æquo
Bureau Alpes Contrôle	4	0.9	**24**	4	0.8	**24**	48	1 ex-æquo
Sud Est Prévention	4	0.7	**24**	4	0.8	**24**	48	1 ex-æquo

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

Commentaires sur les notes obtenues :

Bureau Alpes Contrôle :

- *Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi* :
  - Constitution d'une équipe restreinte, mais pluridisciplinaire (4 intervenants dédiés). Outil informatique partagé, permettant la continuité de gestion des opérations en cas d'absence d'un contrôleur technique.

- *Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site* :
  - Interventions auprès du MOE prévue très en amont sur l'acte de construire, pour anticiper les difficultés et proposer de solutions adaptées. Programme des missions par phase présenté de manière précise et détaillée. Engagement sur les délais de livrables dans le Mém. Tech.

Sud Est Prévention :

- *Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi* : Une équipe étoffée, avec un suppléant pour chaque poste de contrôleur.
  - Le Mém. Tech. reste un dossier de bonnes intentions

- *Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site* :
  - Présence du responsable unique au moins deux fois par mois en réunion et présence de l'entité toutes les semaines sur chantier.

APAVE :

- *Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi* :
  - Le Mém. Tech. montre une bonne analyse du dossier d'opération, en faisant ressortir la ou les spécificités qui lui sont propres.

- *Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site* :
  - Présence renforcée en phase conception. Appel à des spécialistes selon situation, pour éviter les sur-délais.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

II - Analyse Prix des prestations : pondération 40 %

NOTE PAR RAPPORT A L'OFFRE LA MOINS-DISANTE
(Offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x Valeur pondération

Le tableau ci-dessous présente la notation obtenue par chaque candidat :
Estimation de l'administration : 11 383,73€ HT

Opérateur économique	Montant HT	Montant TTC	Variation par rapport à l'estimation	Note sur 40%	Classement
Bureau Alpes Contrôle	11 002,50	13 203,00	-3 %	40	1
APAVE	14 860,00	17 832,00	31 %	29,62	2
Sud Est Prévention	15 840,00	19008,00	39 %	27,78	3
DEKRA	32 830,00	39 396,00	188 %	Pour information : offre inacceptable	

IV- Classement général et proposition par pondération :

Opérateurs économiques	Note pondérée Valeur technique 60%	Note pondérée Prix 40%	Total	Classement de 1 à N
Bureau Alpes Contrôle	48	40	88.00	1
APAVE	48	29,62	77,62	2
Sud Est Prévention	48	27,78	75.78	3

Recevabilité de la candidature du candidat classé premier :

Dans le cadre de la présente consultation et conformément à l'article R. 2144-3 du code de la commande publique, l'acheteur a vérifié la candidature du candidat classé en premier après analyse des offres sur la base des critères de sélection.

- Le candidat présente les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour exécuter les prestations

Conclusion LOT 2 :

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation l'offre de **Bureau Alpes Contrôle** est économiquement la plus avantageuse.

Par conséquent il est proposé de retenir **Bureau Alpes Contrôle** pour un montant de 11.002,50 € HT, soit 13.203,00 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

Lot 3 : Rénovation énergétique des écoles élémentaires Prosper Gély et César Vinas

I - Valeur technique : pondération 60%

Conformément au règlement de la consultation, la valeur technique notée sur **60%** sera jugée au vu des éléments suivants :

-Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi : **30%**

-Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site : **30%**

La valeur technique sera appréciée au vu des éléments renseignés dans la décomposition du temps passé (annexe de l'AE) et dans le mémoire justificatif présentant les éléments ci-dessus.

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante :

- Très insuffisant 1 point
- Insuffisant 2 points
- Correct et acceptable avec réserves 3 points
- Niveau élevé 4 points
- Très élevé aucune réserve 5 points

Candidats	Note Technique 60 %						Note totale sur 60	Classement
	Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée 30 %			Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais 30 %				
	Points / 5	Etape 2 (Etape 1) / 5	**Etape 3 :** Note sur 30% (Etape 2) x 30	Points / 5	Etape 2 (Etape 1) / 5	**Etape 3 :** Note sur 30% (Etape 2) x 30		
Bureau Alpes Contrôle	4	0.9	24	4	0.8	24	48	1 ex-æquo
Sud Est Prévention	4	0.7	24	4	0.8	24	48	1 ex-æquo
APAVE	4	0.9	24	4	0.9	24	48	1 ex-æquo

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

Commentaires sur les notes obtenues :

Bureau Alpes Contrôle :

- *Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi :*
  - Constitution d'une équipe restreinte, mais pluridisciplinaire (4 intervenants dédiés). Outil informatique partagé, permettant la continuité de gestion des opérations en cas d'absence d'un contrôleur technique.

- *Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site :*
  - Interventions auprès du MOE prévue très en amont sur l'acte de construire, pour anticiper les difficultés et proposer de solutions adaptées. Programme des missions par phase présenté de manière précise et détaillée. Engagement sur les délais de livrables dans le Mém. Tech. Les délais proposés par missions sont cohérents et correspondent aux attentes de la collectivité.

Sud Est Prévention :

- *Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi :*
  - Une équipe étoffée, avec un suppléant pour chaque poste de contrôleur. Le Mém. Tech. reste un dossier de bonnes intentions

- *Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site :*
  - Présence du responsable unique au moins deux fois par mois en réunion et présence de l'entité toutes les semaines sur chantier.

APAVE :

- *Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi :*
  - Le Mém. Tech. montre une bonne analyse du dossier d'opération, en faisant ressortir la ou les spécificités qui lui sont propres.

- *Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site :*
  - Présence renforcée en phase conception. Appel à des spécialistes selon situation, pour éviter les sur-délais.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

II - Analyse Prix des prestations : pondération 40 %

NOTE PAR RAPPORT A L'OFFRE LA MOINS-DISANTE
(Offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x Valeur pondération

Le tableau ci-dessous présente la notation obtenue par chaque candidat :

Estimation de l'administration : 7 965,00€ HT

Opérateur économique	Montant HT	Montant TTC	Variation par rapport à l'estimation	Note sur 40%	Classement
APAVE	4 880,00	5 856,00	-39 %	40	1
Bureau Alpes Contrôle	5 464,90	6 557,88	-31 %	35,72	2
Sud Est Prévention	8 320,00	9 984,00	4 %	23,46	3
DEKRA	26 230,00	31 476,00	229 %	Pour information : offre inacceptable	

IV- Classement général et proposition par pondération :

Opérateurs économiques	Note pondérée Valeur technique 60%	Note pondérée Prix 40%	Total	Classement de 1 à N
APAVE	48	40	88.00	1
Bureau Alpes Contrôle	48	35,72	83,72	2
Sud Est Prévention	48	23,46	71,46	3

Recevabilité de la candidature du candidat classé premier :

Dans le cadre de la présente consultation et conformément à l'article R. 2144-3 du code de la commande publique, l'acheteur a vérifié la candidature du candidat classé en premier après analyse des offres sur la base des critères de sélection.

- Le candidat présente les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour exécuter les prestations

Conclusion LOT 3 :

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation l'offre de l'opérateur économique **APAVE** est économiquement la plus avantageuse.

Par conséquent il est proposé de retenir l'opérateur économique **APAVE** pour un montant de 4.880,00 € HT, soit 5.856,00 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220510-DC_220510_037-AR
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

Lot 4 : Projet global de requalification des espaces sportifs et de loisir du complexe André Beaumont, requalification des espaces extérieurs du collège

Conclusion LOT 4 :

Le pouvoir adjudicateur décide de déclarer le présent lot n°4 sans suite, au motif d'intérêt général suivant :

Modification du cahier des charges et dissociation des sous projets de l'opération initiale.

• Tableau récapitulatif :

N° Lots	Libelle	Estimation	Opérateur économique	Montant HT	Ecart/Estimation € HT	Ecart/Estimation (%)
1	Démolition immeuble	3.000,00€	**Bureau Alpes Contrôle**	1.687,50€	-1.312,50€	-44%
2	Rénovation des espaces existants et création d'espaces ludiques du centre aquatique NAUTILIA	11.383,73€	**Bureau Alpes Contrôle**	11.002,50€	-381,23€	-3%
3	Rénovation énergétique des écoles élémentaires Prosper Gély et César Vinas	7.965,00€	**APAVE**	4.880,00€	-3.085,00€	-39%
4	Projet global de requalification des espaces sportifs et de loisir du complexe André Beaumont, requalification des espaces extérieurs du collège	SANS SUITE				
Total		22.348,73€		17.570,00€	-4.778,73€	-21%

Rapport d'analyse des offres établi le : 09 / 05 / 2022

Par : *Rodolphe CHORGNON – Directeur du Pôle Technique Mutualisé*

R.CHORGNON